

Distr
GÉNÉRALE
TRANS/WP.29/GRRF/2001/17
9 juillet 2000
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial sur l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(Cinquantième session, 10-12 septembre 2001,
point 1.1 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE RECTIFICATIF AU RÈGLEMENT No 13
(freinage)

Communication de l'expert de l'Organisation Internationale
des Constructeurs d'Automobiles (OICA)

Note : Le texte reproduit ci-après a été établi par l'expert de l'OICA, afin
de corriger des erreurs dans le texte du Règlement.

Note : Le présent document est distribué uniquement aux experts en matière de
roulement et de freinage.

PROPOSITION A

Projet de rectificatif 1 au Complément 3 à la Série 09 d'Amendements au Règlement No 13

Paragraphe 4.5., au lieu de "annexe 5" lire "annexe 4, paragraphe 1.8.".

PROPOSITION B

Projet de rectificatif 1 au Complément 6 à la Série 09 d'Amendements au Règlement No 13

Annexe 4,

Paragraphe 1.8.1.3., lire :

"1.8.3.1. Certains véhicules visés par l'ADR (voir annexe 5)."
